



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

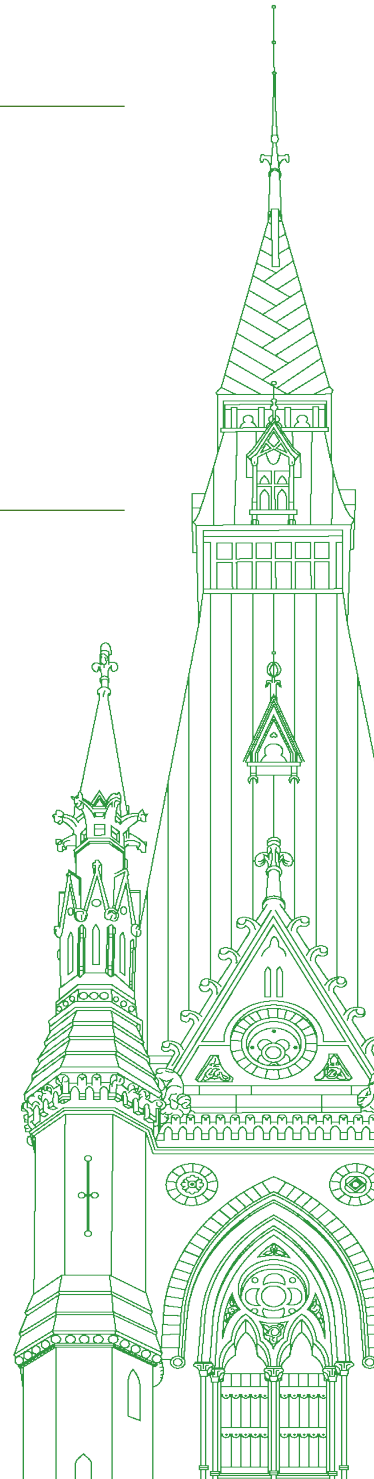
Comité permanent des anciens combattants

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 113

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le lundi 4 novembre 2024



Président : M. Emmanuel Dubourg

Comité permanent des anciens combattants

Le lundi 4 novembre 2024

• (1640)

[Français]

Le président (M. Emmanuel Dubourg (Bourassa, Lib.)):
Nous reprenons la séance.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le lundi 29 janvier 2024, le Comité entreprend son étude sur l'expérience vécue par les vétérans autochtones et par les vétérans noirs.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride. Je vous rappelle que toutes les observations doivent être adressées à la présidence.

[Traduction]

Au cours de la prochaine heure, nous entendrons M. Todd Ross, qui se joint à nous par vidéoconférence depuis le Nouveau-Brunswick et qui témoigne à titre personnel; et Mme Danielle Teillet, historienne du Musée canadien de la guerre, qui est avec nous dans la salle.

Je tiens à vous remercier d'avoir accepté notre invitation à comparaître devant notre comité.

[Français]

Je voudrais tout d'abord inviter M. Ross à faire sa déclaration d'ouverture.

Monsieur Ross, vous disposez de cinq minutes, puis nous allons céder la parole à Mme Teillet avant de passer à la période des questions.

[Traduction]

Monsieur Ross, la parole est à vous pour cinq minutes. Allez-y, s'il vous plaît.

M. Todd Ross (à titre personnel): Merci, monsieur le président. Bonjour.

[Le témoin s'exprime en michif et fournit le texte suivant:]

Taanshi kiyawaaw. Wabinaquot d-ishinihkaason—Aeñ Michif niya.

[Traduction]

Je m'appelle Todd Ross. Je me suis présenté avec mon nom spirituel en michif. Je me joins à vous aujourd'hui depuis les terres non cédées des Wolastoqiyik, à Menahquesk, maintenant connu sous le nom de Saint John. Je suis un Métis de la rivière Rouge, un vétéran, une personne à deux esprits et un citoyen de la Nation métisse de l'Ontario.

Je tiens à remercier le Comité et les députés de me donner l'occasion de parler de l'expérience des vétérans autochtones. J'apporte un

point de vue unique en tant que vétéran métis à deux esprits qui a été touché par la purge LGBT.

J'aimerais vous parler aujourd'hui de mes observations sur le financement de services destinés aux Autochtones.

J'ai servi de décembre 1987 à juin 1990. Du début de 1989 au milieu de 1990, j'ai fait l'objet d'une enquête relative à des préoccupations en matière de sécurité. J'ai été touché par ce que l'on appelle aujourd'hui la purge LGBT. On m'a offert une libération honorable en indiquant que je n'étais pas avantageusement apte au travail en raison de mon homosexualité. Lorsque j'ai été libéré en 1990, on m'a dit que je n'étais pas un vétéran et que je ne recevrais jamais de services aux vétérans. Je n'ai donc pas eu recours à ces services pendant les 25 années qui ont suivi.

C'est mon lien avec les Métis qui m'a ramené à la famille des vétérans. Quand je vivais à Toronto, j'ai commencé à être actif au sein de la Nation métisse de l'Ontario et j'ai été président du conseil des Métis de Toronto et de la région de York. Au début de cette période, j'ai reçu un appel de feu Joe Paquette. Joe était un aîné métis. Il a été président du conseil des vétérans de la Nation métisse de l'Ontario. Un jour, il m'a appelé et nous avons eu une longue conversation. Il m'a demandé pourquoi je ne travaillais pas avec les vétérans métis.

Je lui ai raconté mon expérience de la purge LGBT et je lui ai expliqué qu'en tant que personne queer, j'avais peur de communiquer avec des vétérans. À ma libération, on m'a dit que je n'étais pas un vétéran. Je ne me sentais pas comme un vétéran et je ne me sentais pas le bienvenu au sein d'une communauté de vétérans en tant que personne queer. Il m'a répondu — il m'a fait la leçon, en fait — qu'un vétéran est un vétéran. On m'a accueilli à bras ouverts au sein du conseil des vétérans métis. Il m'a invité à défilier avec les vétérans métis lors de la cérémonie du Jour de Louis Riel, à Queen's Park.

Pour la première fois en 25 ans, j'ai mis mon béret et j'ai participé à un défilé. J'étais mal à l'aise au début et j'éprouve encore de l'appréhension lorsque je rencontre d'autres vétérans, mais le conseil des vétérans métis m'a apporté un soutien incroyable. Depuis, j'ai eu quelques occasions d'entrer en contact avec d'autres vétérans autochtones et je vois combien ces occasions sont importantes pour la mobilisation, les cérémonies et la guérison.

En 2017, j'ai pu assister au 100^e anniversaire de la bataille de Vimy, à Ottawa, aux côtés d'autres vétérans métis. Ce rassemblement a été l'occasion de nous rencontrer, de raconter nos expériences et d'en apprendre davantage sur la participation du peuple métis à la Première Guerre mondiale. Une partie du voyage comprenait même une visite au Musée canadien de la guerre, où les contributions des Autochtones étaient présentées.

En 2013, j'ai été invité à me rendre à Winnipeg pour participer aux activités organisées dans le cadre de la Journée nationale des peuples autochtones, avec Wendy Jocko, vétérane de la Première Nation des Algonquins de Pikwakanagan, pour représenter les vétérans lors de l'événement diffusé en direct sur APTN. Nous avons échangé avec de nombreux vétérans autochtones au cours des deux jours et nous avons même pu amener certains d'entre eux à la table des services d'Anciens Combattants Canada pour nous assurer qu'ils étaient en contact.

Au début de l'année, j'ai assisté au 80^e anniversaire du débarquement du jour J sur la plage Juno. J'y étais au nom des Vétérans Arc-en-ciel du Canada, mais j'ai eu le plaisir d'être aux côtés de représentants d'autres groupes de vétérans autochtones. Ces contacts ont été, une fois de plus, inestimables, et l'inclusion n'a pas seulement mis en lumière la contribution des peuples autochtones à ces conflits, mais elle a également offert un espace de cérémonie, de guérison et de reconnaissance.

En août de cette année, Anciens Combattants Canada a soutenu un forum des vétérans 2ELGBTQI+ à Fredericton, au Nouveau-Brunswick. À cette occasion, nous avons pu inviter le grand chef de la Première Nation Wolastoqey, Ron Tremblay, à animer un cercle de la parole avec des vétérans à deux esprits et d'autres vétérans LGBTQI+. Ce fut une expérience formidable pour tous les participants et je crois que c'était la première fois que je me trouvais dans un lieu de cérémonie avec d'autres vétérans autochtones queers.

Chacun de ces exemples met en évidence les possibilités de nouer des liens avec les vétérans inuits, métis et des Premières Nations et les possibilités de mobilisation, de cérémonies et de guérison. Il est essentiel d'avoir des liens avec la communauté pour créer des possibilités de guérison holistique.

Bien que je ne fasse pas directement partie de la gouvernance des vétérans métis, je sais que le manque de fonds disponibles pour soutenir les groupes de vétérans autochtones constitue un obstacle à une plus grande inclusion. Des fonds pourraient être utilisés pour réduire les obstacles en réunissant les vétérans métis au sein de la communauté et en réduisant les obstacles à l'établissement de liens avec d'autres organisations de vétérans autochtones.

Je tiens à souligner que les relations avec l'équipe de direction d'Anciens Combattants Canada, ou d'ACC, ont été remarquables. Dans le cadre du travail bénévole que je fais en tant que vétéran, j'ai toujours senti qu'il existait un partenariat solide.

Je suis très reconnaissant à ACC pour les occasions qu'il a offertes aux vétérans 2ELGBTQI+ et aux vétéranes de se réunir et de parler de leurs expériences. Je ne connais pas d'occasions similaires pour les vétérans autochtones ou, plus précisément, pour les vétérans inuits, métis ou des Premières Nations de se réunir en tant que communautés distinctes, mais c'est quelque chose que je recommanderais.

Monsieur le président, je vais m'arrêter ici afin de pouvoir parler, pendant la période qui sera réservée aux questions, de mon expérience personnelle en ce qui concerne l'accès aux services destinés aux vétérans. Compte tenu du temps dont nous disposons, je vous redonne la parole.

• (1645)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Ross. Il est intéressant d'en apprendre sur votre carrière, votre courage et votre histoire.

Nous allons maintenant passer à Mme Danielle Teillet. Elle est historienne.

La parole est à vous pour cinq minutes.

Mme Danielle Teillet (historienne, Musée canadien de la guerre): *Taanshi kiyawaaw.* Bonjour.

Je m'appelle Danielle Teillet. Je suis une Métisse de la rivière Rouge et une occupante, originaire du territoire du Traité n° 1. Je vis maintenant ici, sur le territoire algonquin anishinabe non cédé. Je suis également la première historienne spécialisée en histoire militaire des Autochtones au Musée canadien de la guerre.

Monsieur le président, mesdames et messieurs, je vous remercie de m'avoir invitée aujourd'hui à prendre la parole et à contribuer à votre importante étude.

À titre d'historienne, je peux donner un aperçu de ce qu'ont vécu les vétérans autochtones au cours des deux guerres mondiales — c'est mon domaine d'expertise —, mais je ne suis pas bien placée pour parler de questions contemporaines, comme Todd Ross vient de le faire.

Comprendre le contexte historique du service militaire des Autochtones peut nous apporter un éclairage essentiel sur les problèmes d'aujourd'hui. Comme vous pouvez l'imaginer, cinq minutes ne permettent que d'effleurer cette histoire complexe, qui est déjà bien expliquée dans votre rapport de 2019 sur les vétérans autochtones et dans d'autres rapports.

Pour comprendre les difficultés auxquelles les militaires autochtones ont fait face, il est essentiel de tenir compte du contexte plus vaste dans lequel les Autochtones ont subi de la discrimination systémique et les répercussions de politiques et de mesures législatives coloniales. La façon dont le gouvernement et la société traitaient les vétérans autochtones est indissociable de la façon dont on traitait les Autochtones en général.

Le nombre d'Autochtones qui ont servi dans les conflits du XX^e siècle est difficile à évaluer. Environ 4 000 Indiens inscrits ont servi pour le Canada lors de la Première Guerre mondiale et on estime que 4 200 ont servi lors de la Seconde Guerre mondiale. Des milliers de membres des Premières Nations, d'Inuits et de Métis non inscrits se sont enrôlés sans que leur appartenance autochtone soit officiellement reconnue.

Certains obstacles ont façonné l'enrôlement et le service des Autochtones à l'époque. Par exemple, pendant la Première Guerre mondiale, initialement, le gouvernement dissuadait les membres des Premières Nations de s'enrôler. Cela s'explique en partie par les représentations défavorables et racistes qui étaient véhiculées dans les publications grand public, ce qui a conduit à un raisonnement paternaliste selon lequel « les Allemands pourraient refuser d'accorder [...] les [soi-disant] privilèges de la guerre civilisée » aux soldats des Premières Nations.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, initialement, seules les personnes « de pure ascendance européenne et de race blanche » pouvaient être recrutées dans la marine et dans l'armée de l'air. Les politiques restrictives de ce type n'étaient pas appliquées de façon universelle et, au fur et à mesure que le nombre de victimes augmentait pendant les deux guerres, ces types de barrières ont été abandonnées dans le but de stimuler le recrutement.

Pour de nombreux Autochtones qui ont servi à l'époque, le service en temps de guerre a été la première expérience où ils ont senti qu'ils étaient sur un pied d'égalité avec leurs pairs colons blancs. Toutefois, ils sont rentrés au Canada après leur service pour subir la même discrimination qu'ils avaient connue avant de s'enrôler. Les vétérans autochtones n'étaient généralement pas traités de la même façon après leur retour à la vie civile. Les vétérans qui étaient des Indiens inscrits, en particulier, rentraient chez eux en tant que pupilles de l'État.

Des restrictions telles que l'interdiction de vendre de l'alcool aux Indiens inscrits faisaient en sorte que de nombreux vétérans des Premières Nations ne pouvaient pas participer aux activités de la Légion, étant donné que de l'alcool était servi lors de nombreux événements. De plus, les Indiens inscrits n'ont obtenu le droit de vote à l'échelle fédérale qu'en 1960. Ils ne bénéficiaient pas de tous les droits et avantages de la citoyenneté en vertu de la Loi sur les Indiens du Canada, mais ils s'étaient tout de même enrôlés pour aller à la guerre pour le Canada.

De nombreux vétérans autochtones avaient le sentiment qu'il y avait un décalage entre l'importance de leur service et de leurs sacrifices en temps de guerre et les réalités politiques, économiques et sociales dans le contexte desquelles ils étaient rentrés chez eux. Cela s'explique en grande partie par le fait qu'ils n'avaient souvent pas accès à l'aide destinée aux vétérans. Les pensions et les avantages tels que les concessions de terres et les subventions financières mises en place pour soutenir les vétérans après les deux guerres étaient, en théorie, accessibles à tous les vétérans. Cependant, la plupart des demandes des Autochtones ont été rejetées.

Certains vétérans sont même rentrés chez eux après la Première Guerre mondiale pour constater que les terres de réserve de leurs communautés avaient été réduites ou avaient complètement disparu. Après la guerre, le gouvernement fédéral a acquis plus de 85 000 acres de terres de réserve dans l'Ouest du Canada pour permettre à des vétérans non autochtones de s'y installer.

Ces injustices ont eu des répercussions durables sur de nombreux vétérans autochtones, dont certains ont ensuite participé à la vie politique et ont milité pour le respect des droits des Autochtones et des vétérans après leur service. Ces expériences sont bien représentées dans les publications et dans les entretiens qui ont été menés avec des vétérans autochtones, notamment dans le cadre du projet « Leur histoire » du Musée canadien de la guerre, qui comprend des dizaines d'entretiens avec des vétérans autochtones.

• (1650)

J'espère que ce très bref survol historique aura permis de situer le contexte dans lequel s'inscrivent les questions plus contemporaines que vous examinerez dans le cadre de cette étude. Les difficultés que les vétérans autochtones ont rencontrées dans les structures sociales, législatives et politiques discriminatoires de l'après-guerre ont persisté pendant longtemps, tout comme le manque de reconnaissance à leur égard.

Je vous remercie de m'avoir accordé du temps.

Le président: Merci beaucoup, madame Teillet.

Je sais que cinq minutes, c'est très court, mais c'est important que nous vous écoutions. Vous savez peut-être que nous avons mené une étude sur les vétérans et que nous avons formulé 42 recommandations. Nous nous sommes dit qu'il fallait faire une étude sur

les vétérans autochtones et les vétérans noirs pour voir ce qu'il en était.

Nous allons maintenant commencer la première série de questions. La durée des interventions est de six minutes chacune. J'invite M. Blake Richards, vice-président du Comité, à prendre la parole.

Allez-y, monsieur Richards.

M. Blake Richards (Banff—Airdrie, PCC): Je vous remercie tous les deux pour vos témoignages.

Je vais commencer par vous, madame Teillet.

Certains des faits historiques que vous nous avez racontés sont choquants. Lorsque nous entendons parler de pareille discrimination, nous avons du mal à imaginer, à notre époque, certaines des formes de discrimination dont vous avez parlé, en particulier lorsqu'il s'agit de personnes qui ont servi leur pays en dépit de leurs origines et du fait que leur pays ne leur était peut-être pas vraiment reconnaissant.

J'aimerais cependant me tourner un peu plus vers le présent. Notre comité s'est déjà penché sur l'expérience des vétérans autochtones par le passé. Malheureusement, comme le gouvernement actuel le fait souvent, il a accepté un certain nombre des recommandations que notre comité avait formulées, mais il n'y a jamais donné suite. Cette pratique consistant à ne pas tenir ses promesses est, je pense, un élément central de la discussion sur la réconciliation.

J'aimerais que vous me disiez à quel point c'est dommageable, à quel point c'est démoralisant pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis de voir un gouvernement prendre acte de leurs problèmes, promettre de les régler et ne jamais prendre la peine d'y donner suite.

Mme Danielle Teillet: C'est un excellent point. Évidemment, je ne suis pas moi-même une vétérane. Je ne peux pas parler pour d'autres personnes, bien que j'aie examiné de nombreuses entrevues et récits oraux de vétérans autochtones.

Je pense qu'il existe une réelle frustration. Elle concerne en partie le soutien financier, mais pas exclusivement. Il s'agit de reconnaître leur contribution. Je pense que la réconciliation est un processus. Ce n'est pas quelque chose de ponctuel, et il ne s'agit pas de tenir un événement et d'en avoir fini avec la question. Je pense que c'est en partie ce qui explique la frustration.

Il y a des vétérans et il y a, dans certains cas, des survivants des pensionnats qui sont également des vétérans. Ils mettent en œuvre le volet « vérité » de « vérité et réconciliation » et je pense qu'il incombe à nos institutions de mettre en œuvre le volet « réconciliation » et d'aller jusqu'au bout de la démarche. Je pense qu'il est beaucoup plus facile de dire ce qu'il faut que d'aller jusqu'au bout et de faire ce qu'il faut.

M. Blake Richards: Certainement, et il est important que lorsqu'on fait une promesse, on la tienne. Je vous remercie de l'avoir souligné.

Monsieur Ross, je vais maintenant m'adresser à vous.

Tout d'abord, je vous remercie pour votre service. Merci de votre persévérance. Je suis heureux que d'autres personnes vous aient incité à jouer un rôle dans la communauté des vétérans, qui s'en porte mieux grâce à cela. Merci d'avoir suivi le conseil selon lequel un ancien combattant est un ancien combattant, parce que c'est tout à fait vrai.

Je crois que vous avez siégé au conseil d'administration de deux ou trois organisations qui se consacrent aux problèmes de logement des populations vulnérables, ou que vous avez collaboré avec ces organisations. Est-ce exact?

M. Todd Ross: Oui, j'ai déjà siégé au sein de conseils d'administration.

• (1655)

M. Blake Richards: J'entends beaucoup parler ces jours-ci des anciens combattants sans abri. De plus en plus d'organismes voient le jour pour répondre aux besoins en matière de logement des anciens combattants qui se retrouvent mal logés ou sans abri.

L'une des choses que j'entends parfois, assez fréquemment en fait, c'est qu'il y a des anciens combattants qui pourraient, dans certains cas, avoir accès à des avantages sociaux d'une valeur de plusieurs milliers de dollars par l'entremise du ministère des Anciens Combattants, mais ils ne sont pas en mesure de profiter de cet accès soit parce qu'ils ne sont pas au courant de ces avantages, soit parce qu'ils n'ont pas d'adresse ou de moyen d'accéder à l'application Mon dossier ACC. Ils ne sont pas en mesure d'accéder à ces types d'outils.

Pourriez-vous nous parler, en vous fondant sur votre expérience, des façons de faire face aux problèmes en matière de logement? Par exemple, dans le cas d'un ancien combattant qui souffre de troubles de santé mentale ou de problèmes de santé physique, la lourdeur des processus bureaucratiques et des formalités administratives peut-elle représenter un obstacle à l'accès à l'aide dont il a besoin?

M. Todd Ross: Je vous remercie de votre question.

Mon expérience dans le domaine du logement a été acquise au sein de quelques conseils d'administration. Je siége actuellement au sein de certains conseils d'administration qui aident des anciens combattants qui ont besoin de soutien. Je pense que l'un des aspects importants en matière de logement, ce sont les services intégrés qui permettent aux gens d'avoir un logement. J'ai souvent observé que lorsque des anciens combattants avec lesquels nous travaillons réussissent à obtenir un logement, d'autres aspects de leur vie se détériorent. Ils risquent alors de perdre leur logement.

Bien entendu, en raison de certains obstacles, des déterminants sociaux en matière de santé, du manque d'accès aux communications ou de l'absence de liens solides avec les bureaux d'Anciens Combattants Canada, les gens passent souvent entre les mailles du filet. De nombreux organismes interviennent pour soutenir les gens qui ont des liens avec eux, mais je suis certain que plus...

M. Blake Richards: Je suis désolé, mais il me reste très peu de temps et vous avez abordé un point qui me semble important. J'aimerais donc approfondir ce point.

Selon vous, le ministère des Anciens Combattants pourrait-il offrir ces types de services de façon plus proactive, c'est-à-dire avant que les gens se retrouvent sans abri?

M. Todd Ross: Encore une fois, je pense qu'il y a de nombreux défis à relever lorsqu'il est question d'itinérance. Je sais d'expérience que l'itinérance a tendance à être l'un des problèmes aux-

quels les anciens combattants font face. J'ai constaté qu'Anciens Combattants Canada offre de nombreux soutiens, mais que ces soutiens ne parviennent pas toujours aux personnes concernées en temps opportun en raison des autres complications qui peuvent survenir.

Lorsque nous avons signalé des problèmes à Anciens Combattants Canada, le ministère s'est montré très réactif. Il s'agit donc d'identifier les personnes qui passent entre les mailles du filet. Si ces personnes sont en communication avec un organisme, ce dernier peut souvent les aider, mais il arrive souvent qu'elles ne soient en communication avec aucun organisme.

M. Blake Richards: Je présume que c'est là où je voulais en venir, c'est-à-dire que j'aimerais savoir si les intervenants pourraient être plus proactifs en aidant à identifier les personnes concernées.

Le président: Je vous remercie. Votre temps est écoulé.

M. Blake Richards: Pourrait-on donner au témoin un peu de temps pour répondre à la question?

Le président: Monsieur Ross, vous avez 15 secondes si vous souhaitez répondre à la question.

M. Todd Ross: Je dirai rapidement que dans le cas de nombreux services, il faut pouvoir s'adapter. Parfois, la bureaucratie peine à s'adapter, et j'encourage donc tous les ministères à améliorer leur capacité d'adaptation.

Le président: Je vous remercie beaucoup.

La parole est maintenant à M. Randeep Sarai. Il a six minutes.

M. Randeep Sarai (Surrey-Centre, Lib.): Je vous remercie, monsieur le président.

Je remercie les deux témoins.

Madame Teillet, je crois savoir que vous avez eu l'occasion d'appuyer un documentaire diffusé sur CBC Gem qui s'intitule *Indian Braves*. Dans le cadre de ce projet, des intervenants ont parcouru le pays pour rencontrer des anciens combattants et leurs familles, afin d'écouter leurs récits sur la vie dans l'armée canadienne.

Pourriez-vous nous en dire plus sur ce projet et nous expliquer pourquoi des projets comme celui-là sont très importants pour les Canadiens?

Mme Danielle Teillet: Oui. Je vous remercie de votre question.

Le documentaire, comme vous l'avez dit, s'intitule *Indian Braves*. Je crois qu'il a été diffusé à l'échelle nationale sur CBC le jour du Souvenir l'année dernière, ce qui était très stimulant pour nous, au Musée de la guerre. Je pense que ces projets sont essentiels pour sensibiliser la société dans son ensemble.

Pour ma part, je mène des recherches dans ce domaine. C'est mon quotidien. Je travaille dans ce milieu tous les jours. C'est un peu comme vous, les membres du Comité permanent des anciens combattants, qui vous penchez toujours, j'en suis sûre, sur des questions liées aux anciens combattants. C'est une grande partie de votre programme. Cependant, je pense que le grand public ne connaît pas ce sujet de manière aussi approfondie.

Je viens d'ailleurs de prononcer une allocution, vendredi dernier, devant un groupe à Ottawa. Nous avons parlé de la raison d'être de la Journée nationale des vétérans autochtones, par exemple, qui aura lieu le 8 novembre, soit vendredi prochain. Il y a un manque de sensibilisation à cet égard. Je pense que de nombreuses personnes se demandent pourquoi nous avons une journée distincte pour les anciens combattants autochtones. C'est une question intéressante, mais je pense qu'il s'agit de connaître les fondements historiques. Certaines questions que j'ai soulevées et que j'ai approfondies dans le documentaire concernent l'absence complète de reconnaissance des contributions des militaires autochtones, soit essentiellement les sacrifices qu'ils ont faits, l'absence de soutien, l'absence de reconnaissance du statut d'Indien et l'absence de droits à la pleine citoyenneté jusqu'après la Deuxième Guerre mondiale, soit jusqu'en 1960.

Je pense qu'avec une plus grande sensibilisation... Comme on dit, mieux on est informé, mieux on peut agir. Je pense également que plus la population comprendra ces fondements historiques, plus nous pourrions créer une volonté d'améliorer la vie des anciens combattants actuels et contemporains.

• (1700)

M. Randeep Sarai: Je vous remercie.

Pendant la fin de semaine, j'ai assisté à une cérémonie sikhe du jour du Souvenir à Kitchener. Cela me rappelle ce que vous avez dit. De nombreuses personnes n'étaient pas autorisées à s'enrôler dans l'armée. Certaines d'entre elles ont fini par s'enrôler, après avoir reçu un passe-droit, je présume, car l'armée avait besoin de monde. Ces personnes pensaient que, de cette façon, elles seraient mieux intégrées et respectées. Comme vous l'avez dit, lorsqu'elles revenaient, ce n'était pas toujours... Dans ce cas-ci, je pense que 10 personnes de la communauté indienne sikhe se sont enrôlées au nom du Canada, à l'époque.

Pouvez-vous nous donner un aperçu de la participation historique des populations autochtones dans l'armée, y compris les principaux conflits et les principales contributions, afin que nous puissions nous faire une idée du contexte? À quelles batailles et guerres ces gens ont-ils participé, et quel était leur nombre?

Mme Danielle Teillet: Oui, certainement.

Comme j'y ai fait allusion dans ma déclaration préliminaire, les chiffres sont difficiles à obtenir. Des autochtones ont servi aux côtés des forces coloniales lors de la guerre de Sept Ans et lors de la guerre de 1812. Des Autochtones ont participé à l'Expédition du Nil. Il y avait donc un précédent bien avant la Première Guerre mondiale. C'est ce qui a motivé de nombreux Autochtones à s'enrôler. Ils considéraient que cela s'inscrivait dans le cadre de leur relation avec la Couronne par l'entremise d'éléments tels que les traités et les alliances militaires antérieures. Même la Proclamation royale de 1763 reconnaît le statut souverain des Premières Nations.

Je pense que le ministère des Anciens Combattants estime aujourd'hui qu'environ 12 000 Autochtones ont servi dans les conflits du XX^e siècle. Là encore, en raison de la non-reconnaissance de l'identité autochtone des Métis, par exemple, je ne sais pas si nous disposerons un jour de données réelles sur le nombre précis de personnes qui ont servi dans des conflits. En fait, j'ai lu le récit d'un ancien combattant de la Deuxième Guerre mondiale qui disait que son appartenance à la nation métisse n'avait pas été reconnue lorsqu'il s'était enrôlé. On lui a demandé de quelle partie de l'Europe il était originaire et quel type d'Européen il était. Il a répondu qu'il

était Français, et on a donc écrit « Français » sur son formulaire. À l'époque, on disait que les Métis n'existaient pas. C'était une véritable frustration pour lui, et il en a parlé à titre d'ancien combattant.

Ce sont des enjeux historiques, mais ce sont des enjeux bien réels.

M. Randeep Sarai: J'aimerais maintenant m'adresser à M. Ross.

Comment les communautés autochtones peuvent-elles participer davantage à l'élaboration des politiques et des programmes qui touchent les anciens combattants et aux efforts de commémoration visant les anciens combattants autochtones?

M. Todd Ross: J'ai déjà mentionné que le ministère des Anciens Combattants organise chaque année un forum des femmes et un forum pour les personnes 2ELGBTQI+. Je recommanderais donc d'envisager d'organiser un forum pour les Autochtones ou des forums définis pour les Premières Nations, les Métis et les Inuits, afin de réunir les anciens combattants de ces communautés pour qu'ils puissent partager leurs expériences et continuer à tisser des liens aujourd'hui, à l'échelle du pays. Les forums existants sont une excellente occasion de cerner les enjeux et de trouver des solutions, et c'est la raison pour laquelle je recommande vivement la création de tels forums.

• (1705)

M. Randeep Sarai: Je vous remercie.

Le président: Je vous remercie beaucoup, monsieur Ross.

[Français]

Nous passons maintenant au deuxième vice-président du Comité.

Monsieur Desilets, vous avez la parole pour les six prochaines minutes.

M. Luc Desilets (Rivière-des-Mille-Îles, BQ): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'avoir accepté notre invitation à comparaître devant le Comité.

Madame Teillet, vous avez fait allusion au fait que les vétérans autochtones n'avaient pas les mêmes droits que les autres vétérans.

Pouvez-vous m'expliquer ce que vous vouliez dire exactement?

[Traduction]

Mme Danielle Teillet: Lorsque j'ai dit que les anciens combattants autochtones n'avaient pas les mêmes droits, je voulais dire que les peuples autochtones n'avaient pas les mêmes droits en général. En effet, les Indiens inscrits qui revenaient de la Première Guerre mondiale et de la Deuxième Guerre mondiale étaient des pupilles de l'État et n'avaient donc pas le droit de vote.

Par exemple, lorsqu'il a été question de la conscription lors de la Première Guerre mondiale et de la Deuxième Guerre mondiale, les communautés autochtones, et en particulier les communautés des Premières Nations, se sont montrées très réticentes. Leurs membres disaient qu'ils étaient des pupilles de l'État et ils voulaient savoir comment on pouvait les contraindre à aller se battre s'ils étaient des enfants présumés et que le gouvernement était essentiellement leur parent. Au cours de la Première Guerre mondiale, une dérogation a été accordée aux communautés des Premières Nations, qui laissaient entendre que les Indiens visés par un traité ne pouvaient pas être contraints par la conscription. Cela ne s'est pas reproduit lors de la Deuxième Guerre mondiale en raison de la Loi sur la mobilisation des ressources nationales.

Cela répond-il à votre question?

[Français]

M. Luc Desilets: Vous y répondez, d'une certaine façon.

On sait que les Autochtones ont grandement contribué aux efforts de guerre. Cependant, il y a aussi un côté un peu sombre à cela. En effet, on sait aussi que les Autochtones ont été privés de centaines de milliers d'acres de terres pendant les périodes de guerre.

Est-ce que je me trompe?

[Traduction]

Mme Danielle Teillet: Oui, car au moins 85 000 acres de terre de réserve ont été achetées par le gouvernement fédéral pendant la Première Guerre mondiale pour l'établissement des anciens combattants non autochtones à leur retour au pays. Malheureusement, les fonds utilisés pour acheter ces terres n'ont même pas été versés aux communautés ou aux bandes concernées. Ils ont plutôt été détenus en fiducie par le gouvernement, qui pouvait ainsi les dépenser comme il l'entendait.

C'est un thème qui revient tout au long de l'histoire, surtout lorsqu'il s'agit des Indiens inscrits, en raison des stéréotypes et de l'approche paternaliste qui laissent croire que les peuples autochtones ne savent pas comment dépenser l'argent et qu'ils ne savent pas comment utiliser les fonds de façon responsable et qu'il nous revient donc, à titre de gouvernement, de gérer cet argent pour eux. On considère que c'est l'une des nombreuses raisons pour lesquelles certains Autochtones n'ont pas eu accès aux pensions et aux prestations offertes, car on considèrerait qu'ils n'avaient pas besoin d'autant d'argent. C'était une approche très paternaliste à l'égard des populations autochtones.

[Français]

M. Luc Desilets: Comment interprétez-vous cela?

Pourquoi le gouvernement a-t-il acheté ces terres, à l'époque?

J'ai du mal à comprendre. Je suis peut-être naïf, mais c'est carrément du vol.

[Traduction]

Mme Danielle Teillet: Oui, certainement. Je pense que c'est difficile à comprendre.

Mais cela me ramène à ce que je disais au début. L'histoire des anciens combattants autochtones est inextricablement liée au traitement réservé par le gouvernement à l'ensemble des populations autochtones. Il ne s'agit que d'un aspect de ce traitement. J'ai mentionné dans ma déclaration préliminaire qu'au début de la Première Guerre mondiale, on avait dissuadé les Autochtones de s'enrôler,

mais cette politique a fini par être inversée, en partie parce que le service militaire était considéré comme un outil d'assimilation. On considèrerait qu'il s'agissait d'un moyen d'amener les Autochtones à s'intégrer dans la société, à s'émanciper et à renoncer à leurs droits issus des traités et à leur statut d'Indien. Tout cela fait partie de l'approche historique du gouvernement et de la Couronne à l'égard des populations autochtones. Ce n'est qu'une petite partie du colonialisme, c'est-à-dire le colonialisme de la Couronne britannique, puis l'approche du Canada à l'égard des populations autochtones. Mais c'est certainement très difficile à concevoir aujourd'hui.

• (1710)

[Français]

M. Luc Desilets: Au cours de la Deuxième Guerre mondiale, l'enrôlement se faisait-il sur une base volontaire?

[Traduction]

Mme Danielle Teillet: Oui, tout à fait.

[Français]

M. Luc Desilets: Vous avez fait allusion tantôt au rapport déposé par ce comité en 2019. Je présume que vous avez pris connaissance des recommandations qui y sont formulées.

Pouvez-vous me dire si ce rapport a servi à quelque chose?

A-t-on donné suite aux recommandations?

[Traduction]

Mme Danielle Teillet: Je n'ai pas eu l'occasion de lire les recommandations. J'ai lu la partie sur l'historique, et je n'ai donc pas pris connaissance des recommandations, mais je peux dire que le fondement historique du rapport est fiable.

[Français]

M. Luc Desilets: Si vous aviez une recommandation à faire au Comité par rapport à ce qu'ont vécu et ce que vivent encore les vétérans autochtones, quelle serait-elle?

[Traduction]

Mme Danielle Teillet: Je dirais que la chose la plus importante serait de parler aux anciens combattants eux-mêmes ou aux groupes qui les représentent. Presque tous les gouvernements et communautés autochtones ont des organismes d'anciens combattants. Il existe un Conseil des anciens combattants des Premières Nations au sein de l'Assemblée des Premières Nations. Je crois que presque tous les gouvernements métis, sinon tous, ont des organismes d'anciens combattants. Ces organismes traitent directement avec les anciens combattants et ils ont donc une très bonne idée, selon moi, de leurs besoins et des défis auxquels ils font face.

[Français]

Le président: Merci, monsieur Desilets.

[Traduction]

La parole est maintenant à Mme Blaney. Elle a six minutes.

Mme Rachel Blaney: Je vous remercie beaucoup, monsieur le président.

Je remercie nos deux témoins d'être ici. Monsieur Ross, je tiens à vous remercier de votre service.

J'aimerais d'abord m'adresser à vous, madame Teillet. Je vous suis très reconnaissante de votre témoignage aujourd'hui, et je pense qu'il est très important.

Je pense aux membres des Premières Nations qui ont perdu leur statut en raison de leur service. J'ai une expérience très personnelle à cet égard, car ma grand-mère était au pensionnat indien de Lejac et on l'a mariée à 16 ans sans son consentement. Bien entendu, dans un tel cas, la personne perd immédiatement son statut. Pour ma grand-mère, cela signifiait que lorsque son père était mourant, elle ne pouvait pas aller le voir sans la permission de l'agent des Indiens.

J'aimerais que vous nous parliez un peu des répercussions vécues par les anciens combattants qui sont rentrés chez eux et qui ont appris qu'ils ne pouvaient plus participer à la vie de leur communauté comme avant s'ils avaient renoncé à leur statut.

Mme Danielle Teillet: Selon ce que j'ai compris de mes recherches, en grande partie — et j'en ai parlé dans ma déclaration préliminaire —, de façon générale, l'accès aux mesures de soutien n'était pas le même pour tous. Toutefois, certains anciens combattants autochtones ont reçu des soutiens et, en général, il s'agissait de personnes qui participaient, volontairement ou non, aux programmes d'assimilation. Il s'agissait de personnes qui étaient potentiellement prêtes — comme on le dit dans le rapport initial sur les anciens combattants de votre comité, si je ne me trompe pas — à déménager dans une collectivité donnée, à s'affranchir et à perdre leur statut. Cela peut mener à une rupture avec la culture et la communauté.

D'un autre côté, les anciens combattants qui n'ont pas choisi de renoncer à leur statut et de quitter leur communauté n'ont pas reçu de soutiens et ils n'ont pas eu accès aux ressources. Ils devaient s'en remettre à leur agent des Indiens pour savoir comment avoir accès aux avantages sociaux et aux pensions, ce qui ne donnait pas souvent de bons résultats. Je pense certainement qu'il s'agit d'un vrai problème.

Mme Rachel Blaney: Vous avez très clairement mentionné le domaine de votre étude, et je vous en suis reconnaissante, mais vous avez beaucoup parlé de discrimination et de racisme systémiques. Avez-vous des commentaires à formuler sur la façon dont la discrimination et le racisme systémiques se poursuivent et sur les répercussions qu'ils ont pu avoir sur les enjeux actuels auxquels les anciens combattants font face?

• (1715)

Mme Danielle Teillet: Comme je suis historienne, j'ai tendance à penser au passé. Je ne pense pas avoir une réponse qui convient à votre question. Je suis désolée.

Mme Rachel Blaney: Je comprends. Merci.

Je vais m'adresser à M. Ross.

Je vous suis très reconnaissante de nous avoir raconté votre histoire. J'aimerais d'abord m'assurer que nous comprenions bien ce qu'était la purge LGBT. Pourriez-vous nous l'expliquer? Je sais qu'il est difficile de résumer très brièvement de quoi il s'agissait, mais je pense qu'il est très important d'inclure une explication claire à ce sujet dans le rapport.

M. Todd Ross: Bien sûr. Je vais faire un exposé éclair sur la purge LGBT.

Entre le milieu des années 1950 et 1996, les personnes queer au sein de la fonction publique fédérale, de l'armée et de la GRC ont fait l'objet de discrimination systémique. Elles ont été visées par des enquêtes et des interrogatoires et ont parfois simplement été harcelées. Des milliers de personnes ont été congédiées. La plupart

d'entre elles, comme moi, ont obtenu une libération honorable qui indiquait qu'elles n'étaient pas avantageusement aptes au travail en raison de leur homosexualité. Cette situation s'inscrivait dans le maccarthysme. Le Canada a continué cette purge jusqu'à ce qu'une poursuite judiciaire intentée par Michelle Douglas y mette fin.

Mme Rachel Blaney: Merci beaucoup de cette explication.

L'expérience que vous avez vécue, et que vous nous avez racontée tout à l'heure, semble avoir été horrible et épouvantable. Je me demande comment vous avez composé avec cette situation dans l'armée, en tant que Métis. Je suppose qu'elle a eu des répercussions très particulières, en tant que personne queer et métisse. Je me demande si vous pourriez en faire part au Comité.

M. Todd Ross: Oui, bien sûr. À l'époque, j'ai surtout été touché parce que j'étais une personne queer. C'était le point central de l'enquête, et c'était le problème. Puis, au fil du temps, j'ai été confronté à d'autres difficultés lorsque j'ai voulu obtenir de l'aide, car j'étais un ancien combattant, j'étais homosexuel et Métis. Essayez de trouver un fournisseur de services qui a les compétences nécessaires pour travailler avec un ancien combattant métis queer. Je dois choisir une voie. D'habitude, je peux trouver quelqu'un qui est Métis, ou quelqu'un qui travaille avec les anciens combattants, ou encore quelqu'un qui travaille avec les personnes queer. Il est toutefois rare de trouver une personne qui possède deux de ces compétences, et il est presque impossible d'en trouver une qui possède les trois. On ne peut donc obtenir du soutien que pour une identité à la fois; il faut mettre les deux autres de côtés. C'est un véritable défi à l'heure actuelle.

Les fournisseurs de services peuvent toutefois se concentrer sur la sécurité culturelle. C'est une façon de s'en sortir. Ainsi, il n'incombe pas toujours à la personne d'expliquer ce qu'est une personne métisse, de décrire les inégalités en matière de santé qui touchent les Métis, ou les difficultés auxquelles une personne homosexuelle fait face. Quels services un fournisseur de services qui travaille avec les homosexuels peut-il offrir à un ancien combattant? Voilà les véritables défis auxquels sont confrontées ces trois communautés distinctes.

Mme Rachel Blaney: Vous nous avez dit très clairement qu'il serait très utile qu'ACC, dans le cadre de ses services, offre aux anciens combattants autochtones la chance de se réunir et de voir ce qu'ils ont en commun.

Pouvez-vous nous parler de ce que vous avez entendu dans le cadre du travail que vous avez effectué au sein de la communauté des anciens combattants autochtones? De quoi le ministère devrait-il commencer à entendre parler?

Le président: Monsieur Ross, vous n'avez que 30 secondes pour répondre à cette question.

M. Todd Ross: La communauté des anciens combattants autochtones apporte un soutien considérable. Or, nous commençons tout juste à nous réunir. Nous commençons tout juste à nous retrouver, grâce aux occasions comme celles que j'ai eues. Je pense qu'il est extrêmement important de multiplier les occasions de dialogue entre les organisations, pour cerner les problèmes communs et voir comment nous pouvons nous entraider.

Le président: Merci beaucoup.

Nous entamons notre deuxième série de questions. Les deux premières interventions seront de cinq minutes, et les deux dernières seront de deux minutes et demie.

Madame Wagantall, la parole est à vous pour cinq minutes. Nous vous écoutons.

Mme Cathay Wagantall (Yorkton—Melville, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vous remercie tous les deux de votre présence. Monsieur Ross, je vous remercie également de votre service.

Madame Teillet, ma première question s'adresse à vous.

En 2019, nous avons mené cette étude et nous avons eu l'occasion de voyager. C'était formidable. Nous avons sillonné le pays et nous nous sommes rendus dans le Nord où travaillent les Rangers. L'une de nos recommandations était la suivante:

Qu'Anciens Combattants Canada dépose au Comité permanent des anciens combattants de la Chambre des communes une explication des raisons empêchant la conclusion d'une entente concernant les revendications des vétérans métis de la Deuxième Guerre mondiale et de la guerre de Corée, ainsi que leurs familles.

L'explication était que dans le budget de 2019 — l'année lors de laquelle nous avons effectué cette étude —, le gouvernement du Canada avait prévu « 30 millions de dollars pour reconnaître la contribution des vétérans métis aux efforts déployés par le Canada lors de la Seconde Guerre mondiale, et pour commémorer les sacrifices et les réalisations de tous les vétérans métis. »

Je me demande si vous pouvez répondre à cette question. J'ai demandé par le passé comment les 30 millions de dollars mis de l'avant pour reconnaître cette contribution avaient été dépensés. En fait, les fonds n'ont été versés qu'à une seule organisation, et les Métis qui n'avaient pas de liens avec ce groupe en ont été extrêmement déçus, avec raison. Étant donné votre expérience, savez-vous quelle organisation a reçu cet argent?

• (1720)

Mme Danielle Teillet: Non, malheureusement, je ne le sais pas.

Mme Cathay Wagantall: J'imagine que je vais devoir effectuer les recherches à ce sujet moi-même. Merci.

Cela montre bien l'existence d'un certain déséquilibre, car on parle de personnes qui font partie d'un groupe: les Métis. Ils sont allés là-bas, ont servi le Canada de manière extraordinaire et n'ont toujours pas obtenu la reconnaissance qu'ils méritent. Autrement dit, cette recommandation n'a pas été suivie jusqu'au bout. Est-ce exact?

Le président: M. Ross peut peut-être répondre à cette question.

Mme Cathay Wagantall: Merci, monsieur le président. J'allais m'adresser à lui brièvement, car j'aimerais lui poser une autre question que j'ai très hâte de poser.

Monsieur Ross, avez-vous des commentaires à ce sujet?

M. Todd Ross: Oui. Je sais, grâce à ma participation au Ralliement national des Métis par l'entremise de la Nation métisse de l'Ontario, qu'une organisation d'anciens combattants métis a été créée sous l'égide du Ralliement national des Métis. Elle distribuait des fonds aux anciens combattants métis de la Seconde Guerre mondiale. Je crois que ce fonds existe toujours. Je pense que si vous allez sur le site metisveterans.ca, vous verrez ce qu'il reste du groupe qui a reçu les fonds. Avec le...

Mme Cathay Wagantall: C'est très utile. Merci. Je suis désolée de vous interrompre. Je ferai un suivi de cette question, car il faut veiller à ce que tous ceux qui ont servi notre pays soient reconnus et que leurs familles bénéficient de ce soutien.

J'ai une autre question. Le 28 novembre 2023, j'ai eu l'occasion de rencontrer des représentantes de l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine, qui représente l'organisme Logement Coopératif National Autochtone Inc. Deux jeunes femmes très impressionnantes sont venues à mon bureau: Alma Arguello, qui travaille pour Brantford Native Housing, et Sarah McBain, qui se concentre sur le logement dans le Nord. Elles m'ont parlé des défis auxquels elles sont confrontées relativement au logement en milieu urbain — et non dans les réserves — pour les Autochtones.

En 2019, je crois, le gouvernement fédéral leur avait promis 4 milliards de dollars. Lorsque je les ai rencontrées, en 2023, elles attendaient toujours cet argent. Elles étaient très inquiètes parce que le parc de logements se détériorait. Elles ont indiqué que le gouvernement semblait essayer de faire un amalgame entre le financement des Premières Nations et les questions de logement en milieu urbain. C'était comme si le gouvernement laissait entendre qu'elles avaient déjà de l'argent pour le logement. Or, cet argent devait être dépensé dans les réserves des Premières Nations. Elles étaient très perplexes.

Elles ont dit que la SCHL faisait obstacle aux communautés des Premières Nations. Elles ont continué à réclamer cet argent. Elles avaient la signature de 60 organisations autochtones du logement au sein de Logement Coopératif National Autochtone Inc. Elles avaient l'impression que le ministre Fraser ne cessait de tergiverser, et elles étaient déçues par le discours qu'il avait prononcé ce jour-là. À l'époque, elles trouvaient qu'il y avait beaucoup de surveillance bureaucratique.

Elles ont fini par obtenir des fonds de la SCHL, qui leur a suggéré de commencer par l'Ontario. Or, nous connaissons la situation du logement en Ontario. Elles ont reçu entre 150 000 et 200 000 \$. Elles m'ont dit qu'elles ne pouvaient même pas payer les permis, et encore moins couvrir le coût des logements, qui s'élevait à 445 \$ le pied carré. Il s'élève maintenant à 550 \$ le pied carré. Il n'y avait pas d'argent. Je ne crois pas que les choses aient changé.

Que faisons-nous lorsque nous n'obtenons pas les fonds nécessaires pour aider les Autochtones qui habitent en milieu urbain? Bien sûr, vous nous avez parlé, monsieur Ross, de l'importance de ces logements et de cette fondation.

Mon temps est écoulé.

• (1725)

Le président: M. Ross peut peut-être réagir brièvement à cette question.

Mme Cathay Wagantall: Nous pourrions peut-être donner 30 secondes à chaque témoin? C'est un grave problème.

Le président: Je vais demander à M. Ross de donner une brève réponse.

M. Todd Ross: Je ne suis pas sur mon territoire traditionnel. Je vis sur la côte Est, mais ma communauté se trouve sur la côte Ouest. Je vis dans une communauté autochtone urbaine. Le logement autochtone en milieu urbain est très limité, point final, et il l'est encore plus pour les anciens combattants. Oui, il serait très utile d'avoir plus de ressources pour le logement.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Casey pour cinq minutes.

M. Sean Casey (Charlottetown, Lib.): Merci, monsieur le président.

Madame Teillet, je n'ai pas de question à vous poser, mais je voudrais vous raconter ce qui suit. À l'époque où la Chambre des communes siégeait dans l'édifice du Centre... L'une des choses les plus agréables que l'on puisse faire en notre qualité de député, c'est de faire visiter le Parlement aux gens qui viennent à Ottawa. C'était encore plus agréable lorsque tout se trouvait dans l'édifice du Centre. Lors de chacune de ces visites, j'emmenais les gens au Sénat, où le buste de James Gladstone était exposé, et je leur expliquais que cet homme avait été sénateur avant d'avoir le droit de vote. Ils étaient tous consternés d'apprendre cela.

Voici ce que j'aimerais vous dire. Nous avons entendu votre déclaration préliminaire et vous nous avez parlé de l'histoire, qui rejoint tout à fait cet exemple, et qui fait ressortir l'importance de votre travail.

Je vais peut-être ajouter une question. Que peut faire le gouvernement pour vous aider dans votre travail? Y a-t-il des domaines de l'histoire militaire autochtone qui nécessitent un soutien plus important? C'est votre occasion de nous en faire part.

Mme Danielle Teillet: Je vous remercie de la question. Je dirais que c'est un domaine en croissance, mais il y a beaucoup de lacunes à combler dans les recherches universitaires. Je ne pense même pas pouvoir vous dire combien de questions il reste à explorer. À l'heure actuelle, le Musée canadien de la guerre se concentre, entre autres, sur un projet de revitalisation. Cela fera bientôt 20 ans que le Musée canadien de la guerre est installé sur son nouveau site. Je suis relativement nouvelle. Je suis en poste depuis deux ans.

Nous voulons trouver des moyens d'accroître la diversité dans nos expositions permanentes. Nous le faisons déjà dans nos expositions temporaires, mais dans nos expositions permanentes, nous voulons voir — bien sûr, c'est ce que je veux; c'est pourquoi je suis là — plus d'histoire sur les contributions des Canadiens autochtones et noirs, ce qui, je le sais, fait partie de votre étude. Nous sommes en train d'examiner nos expositions pour voir ce qui nécessite une réinterprétation et ce qui a peut-être été complètement omis: des choses qui ne sont pas incluses et qui ne sont pas exposées, des choses dont nous ne parlons pas assez, par exemple. J'imagine qu'il faut obtenir un budget pour ce projet plutôt ambitieux.

Si le gouvernement souhaite y contribuer, bien sûr... je sais qu'au musée, nous aimerions certainement améliorer les outils éducatifs, améliorer nos expositions et raconter à tous les Canadiens et tous les visiteurs cette histoire absolument essentielle et importante.

M. Sean Casey: Merci.

Monsieur Ross, je vous remercie de votre service et de votre présence parmi nous aujourd'hui.

Dans le cadre de votre travail et de vos activités de sensibilisation, avez-vous l'occasion de travailler directement avec des anciens combattants qui éprouvent des difficultés ou qui ont besoin des services d'Anciens Combattants Canada?

• (1730)

M. Todd Ross: Oui. Je suis coprésident de Vétérans Arc-en-ciel du Canada et coprésident du Fonds Purge LGBT. Dans l'exercice de mes fonctions à Vétérans Arc-en-ciel du Canada, je travaille directement avec un certain nombre d'anciens combattants dont quelques-uns ont besoin de ces services.

M. Sean Casey: Dans le cadre de ce travail de première ligne, êtes-vous au courant qu'Anciens Combattants Canada travaille avec des anciens combattants sans abri?

M. Todd Ross: Oui, nous sommes au courant, et nous avons pu orienter des anciens combattants qui ont eu des difficultés vers le ministère. Je le répète, une fois que le lien est établi, les services auxquels ils peuvent avoir accès sont incroyables.

M. Sean Casey: J'imagine que, grâce à votre travail ou aux conseils que vous fournissez, les anciens combattants apprennent que s'ils ont servi, ils n'ont qu'à communiquer avec Anciens Combattants Canada pour connaître les services dont ils pourraient se prévaloir.

M. Todd Ross: Oui. Les complications surviennent quand... Les personnes qui ont des problèmes de santé mentale auront parfois plus de difficulté à établir des relations. Il n'est donc pas toujours si facile de communiquer avec les représentants du ministère.

M. Sean Casey: Merci beaucoup.

Je suppose que cela souligne l'importance de votre travail, pour lequel nous vous sommes très reconnaissants, monsieur. Merci.

Le président: Merci, monsieur Casey.

[Français]

Monsieur Desilets, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

M. Luc Desilets: Je vous remercie, monsieur le président.

Monsieur Ross, vous avez fait allusion tantôt au manque de financement par rapport au financement accordé aux autres vétérans.

Qu'est-ce qui est différent? Que voulez-vous dire exactement?

[Traduction]

M. Todd Ross: Il faut soutenir les organisations autochtones, en particulier les organisations métisses, pour qu'elles se réunissent. Ces organisations reçoivent peu de soutien.

Les gouvernements métis peinent à obtenir du soutien. Je sais que des négociations sont toujours en cours avec le gouvernement du Canada et que des mesures de soutien sont établies. Cependant, je crois comprendre que le gouvernement tarde à offrir le soutien dont les organisations ont besoin pour pouvoir travailler avec les anciens combattants métis.

[Français]

M. Luc Desilets: Je vous remercie.

Compte tenu de votre expérience, monsieur Ross, diriez-vous que le retour à la vie civile pour des vétérans autochtones est beaucoup plus difficile que pour les autres vétérans?

[Traduction]

M. Todd Ross: Oui, mais je pense que cela dépend de la situation de chacun. Pour certains, le retour à la vie civile est très facile. Ces gens ont peut-être plus de ressources. Pour d'autres anciens combattants métis, le retour à une société où les Métis ont dû dès le départ faire face aux effets de la colonisation comporte déjà son lot de défis. Ces anciens combattants sont confrontés à tous ces défis, en plus des autres difficultés auxquelles ils doivent faire face simplement parce qu'ils sont des anciens combattants.

[Français]

M. Luc Desilets: Monsieur Ross, j'aimerais vous poser une dernière question.

Avez-vous l'impression qu'il y a plus de personnes itinérantes chez les vétérans autochtones que chez les autres vétérans?

[Traduction]

M. Todd Ross: Je suppose que oui, simplement en raison des déterminants sociaux de la santé et du fait qu'il y a plus de problèmes qui touchent les anciens combattants autochtones. Je suppose que les anciens combattants autochtones sans abri sont plus nombreux que d'autres groupes d'anciens combattants sans abri.

[Français]

M. Luc Desilets: Merci.

Le président: Merci, monsieur Desilets.

Pour terminer, nous allons céder la parole à Mme Blaney.

[Traduction]

Vous avez deux minutes et demie.

Mme Rachel Blaney: J'aime avoir le mot de la fin la plupart du temps.

Monsieur Ross, je vais vous poser une question, puis j'en poserais une autre à l'intention du témoin dans la salle.

J'ai beaucoup aimé ce que vous avez dit sur l'accès aux services et sur le fait que la santé mentale peut parfois avoir une incidence sur la capacité d'un ancien combattant à demander de l'aide.

L'une des choses que je réclame, c'est que le personnel d'ACC suive une formation plus poussée sur les soins tenant compte des traumatismes, et même qu'il y ait des fournisseurs de services spécialisés dans les soins tenant compte des traumatismes. Ainsi, lorsqu'ils seraient saisis d'un cas complexe, ils auraient la formation nécessaire pour s'en occuper et s'attaquer à ces problèmes. Je me demande simplement si vous avez des observations à ce sujet. Est-ce que ce serait une solution?

M. Todd Ross: Oui, absolument. Dans un bureau du ministère des Anciens Combattants, il y aura parfois des gestionnaires de cas qui possèdent de très bonnes connaissances en matière de soins tenant compte des traumatismes. Or — et c'est là où le bât blesse —, c'est la chance qui déterminera si l'on travaillera avec eux ou non. Le défi que nous devons relever, en particulier avec les anciens combattants avec lesquels nous travaillons, est d'essayer de déterminer s'il y a une personne, dans un bureau donné, qui sera en mesure de les aider de manière sécuritaire, et de faire en sorte qu'ils puissent la rencontrer.

• (1735)

Mme Rachel Blaney: Merci. C'est très utile.

Ma dernière question s'adresse à Mme Teillet. Tout à l'heure, j'ai oublié de vous dire que le Musée canadien de la guerre est mon musée préféré. J'y suis allée plusieurs fois. Je ne dis pas cela que pour faire un compliment. Je trouve que ce musée est puissant et instructif.

J'aimerais toutefois revenir au fait que la réconciliation concerne davantage la prise de mesures concrètes. Je crois que la sensibilisation joue un rôle clé dans la réconciliation, car bon nombre des commentaires racistes que nous entendons sont dus au fait que les gens ne connaissent absolument rien sur la situation.

Comment notre comité et le Canada pourraient-ils intégrer l'histoire autochtone de façon à honorer la réconciliation? Nous avons

besoin d'une recommandation à ce sujet. Je vous serais reconnaissante de me faire part de vos réflexions.

Mme Danielle Teillet: C'est une excellente question. Merci.

Je ne suis pas certaine d'avoir une réponse toute prête à vous donner.

Mme Rachel Blaney: Je vous pose des questions difficiles.

Mme Danielle Teillet: Oui, vous me posez vraiment les questions les plus difficiles.

Mme Rachel Blaney: Je sais que mon temps est presque écoulé, alors pourriez-vous y réfléchir et peut-être faire parvenir votre réponse au Comité? Je pense que c'est très important. Vous avez pu constater que les gens ont été bouleversés par certains éléments de l'histoire que vous nous avez racontée aujourd'hui en comité. Je pense que c'est en partie pour cette raison que la réconciliation est importante: il faut raconter une histoire qui est restée dans l'ombre pour qu'elle ne soit plus une histoire autochtone, mais une histoire canadienne. Je ne pense pas que nous ayons encore opéré cette transition.

Si vous pouviez adopter cette perspective historique et nous faire part de vos réflexions, notre comité vous en serait très reconnaissant.

Mme Danielle Teillet: Bien sûr. Je pense que le Musée de la guerre va dans cette direction, en particulier avec la création de mon poste et le travail que j'accomplis. Nous accomplissons un véritable effort pour avancer dans cette direction. Nous organisons des programmes à l'occasion de la Journée des anciens combattants autochtones, dans le cadre desquels nous essayons d'approfondir ces questions.

Aucune recommandation ne me vient à l'esprit, alors je vais y réfléchir.

Le président: Je vous remercie. N'hésitez pas à envoyer tout renseignement supplémentaire à la greffière; vous pouvez également le faire, monsieur Ross.

Je vous remercie de votre participation.

Aujourd'hui, notre auditoire comptait quelques jeunes. Je suis certain qu'ils en savent un peu plus sur les anciens combattants autochtones parce qu'ils sont restés avec nous pendant une heure. N'oubliez pas qu'avant de partir, vous devrez passer l'examen.

Des députés: Ha, ha!

Le président: Au nom de tous les membres du Comité, j'aimerais remercier les deux témoins.

[Français]

Il s'agit de M. Todd Ross, à titre personnel, et de Mme Danielle Teillet, historienne, du Musée canadien de la guerre.

J'en profite pour remercier l'équipe technique, les interprètes, la greffière et les analystes.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>